

## DISCUSSION DELIB 25

**Le Maire :** « Des questions ou des commentaires ? Madame THIEFFINE d'abord puis Monsieur MARIOJOLS ensuite ».

**Madame THIEFFINE :** « Nous allons voter CONTRE cette délibération. Par contre, bien sûr, le projet de réhabilitation qui semble effectivement plus que nécessaire mais parce que celui-ci va s'accompagner d'une hausse des loyers, on en a discuté en commission, hausse peut-être ou peut-être pas mais en fait les hausses de loyers, on les a votées l'année dernière en octobre 2008 et ce sont des hausses qui sont très importantes puisqu'elles peuvent atteindre, je n'ai plus les chiffres en tête, mais à peu près 30%. Donc, on nous a expliqué en commission que de toute façon quand il y a une réhabilitation, cela implique nécessairement une hausse de loyer, je suis peut-être un peu obtus moi je maintiens le contraire une réhabilitation peut et doit être faite sans que les locataires surtout en l'occurrence les plus faibles d'entre nous subissent le coût ».

**Le Maire :** « Merci Madame THIEFFINE. Monsieur JAMMET ».

**Monsieur JAMMET :** « C'est en effet une affaire qui se poursuit maintenant au moins depuis juin 2008 puisqu'avec le refus du C.C.A.S., d'ailleurs je ne pense pas que c'est le 30 septembre que la Ville ait décidé de transférer la gestion de Clérisse au budget municipal mais plutôt en octobre, qu'avec le refus du C.C.A.S. donc de voter une augmentation de 30% des loyers après réhabilitation pour des travaux qui auraient dû être faits depuis longtemps, parce qu'il ne s'agit pas en fait d'amélioration de confort supplémentaire, il s'agit tout simplement de mettre en conformité, de mettre en sécurité un certain nombre de choses. Je me suis exercé, par exemple à pointer dans le budget prévisionnel de la délibération les travaux qui ne concernent que la réfection, la remise aux normes, les gros entretiens voire la mise en sécurité c'est-à-dire on ne peut vraiment pas dire que ce soit l'amélioration du confort, ils sont en insécurité actuellement dans la résidence et à les additionner, cela représente 1 328 723 euros sur un total de 1 955 216 euros, soit 68% des travaux qui concernent non pas une amélioration mais une mise aux normes et en sécurité de ce foyer. Ça, ce que Mantes-Yvelines Habitat et la Ville n'ont pas investi pour cette résidence de personnes âgées alors que les personnes âgées continuaient à régler intégralement leur loyer pour des prestations qu'elles n'obtenaient pas en échange et qu'elles tentent maintenant de faire payer aux personnes âgées tout simplement pour faire diminuer la redevance annuelle de la municipalité. L'objet de cette délibération, ce n'est pas d'améliorer le confort des personnes âgées, c'est encore moins de répondre aux besoins de notre ville, il est tout simplement de se mettre en règle, comme d'autres délibérations, au moindre coût pour la Ville. Et là, je laisse face à leur responsabilité tous ceux qui ont cru bon de faire semblant de croire, que la mise à néant du C.C.A.S. et de ses moyens était une bonne mesure et de retour à la gestion publique. Là aussi, et je crois que comme ailleurs, la gestion comptable c'est une faute politique tout simplement parce que les personnes âgées ça n'est pas des marchandises ».

**Le Maire :** « Merci Monsieur JAMMET. Monsieur SANTINI ».

**Monsieur SANTINI :** « Déjà, je dois rappeler qu'aujourd'hui on vote le programme de réhabilitation et non pas l'augmentation des loyers des personnes âgées. Si je comprends bien... (fin de la 2<sup>ème</sup> cassette, face A)... voterons bien contre la rénovation du bâtiment qui en a effectivement bien besoin. Donc, Mantes-Yvelines-Habitat va aider la commune à gérer ce problème de loyer parce qu'on parle beaucoup d'augmentation de loyer mais il y a quand

même des aides diverses et variées. Donc va aider, comme on le fait régulièrement pour l'ensemble de nos locataires, va aider la commune à traiter les dossiers de chaque locataire. L'augmentation n'aura lieu, alors ce n'est pas très bien expliqué là, mais l'augmentation n'aura lieu que quand la rénovation sera terminée. Ce n'est pas réglementaire d'augmenter avant la rénovation donc l'augmentation pour les locataires aura bien lieu après la réhabilitation. Là, on fait vraiment..., déjà ce n'est pas la même chose, ce que je vous dis, c'est que ce soir on ne vote pas d'augmentation de loyer pour les habitants, on vote une rénovation du bâtiment. Donc, que vous soyez contre l'augmentation de loyer ça peut éventuellement s'expliquer surtout quand on est dans l'Opposition, que vous votiez Contre la réhabilitation je le comprends mal et je pense que les locataires le comprendront mal aussi. Mais c'est sûr que quand on est dans l'Opposition on peut se permettre plein de choses, j'ai compris comment on faisait ».

**Monsieur JAMMET** : « Non, non il faut arrêter avec ça Monsieur SANTINI ».

**Le Maire** : « Monsieur JAMMET, attendez que je vous donne la parole Monsieur JAMMET. Vous n'avez pas la parole Monsieur JAMMET, vous allez attendre que je vous la donne, vous ne prenez pas la parole Monsieur JAMMET. Est-ce que vous voulez attendre Monsieur JAMMET ? Monsieur SANTINI a la parole, je vous la donnerai quand je le souhaiterai. Pour le moment, vous attendez que Monsieur SANTINI ait fini, vous ne parlerez pas tant qu'il n'aura pas fini, j'ai la police de cette assemblée, vous n'avez pas la parole, je sais qu'à chaque Conseil, on joue à ce jeu là, je ne céderai pas pour autant, je sais que cela vous plaît et que c'est quelque chose d'important pour vous. Monsieur JAMMET, vous n'avez pas fini. Monsieur JAMMET, vous n'avez pas la parole. Monsieur JAMMET, restez poli avec l'ensemble des Conseillers. Monsieur JAMMET, vous aurez la parole le moment venu. Avez-vous terminé Monsieur JAMMET ? Je pense que vous commencez à être ridicule, de toute façon vous n'aurez pas la parole Monsieur JAMMET. Soyez assuré que je risque d'être pugnace. Est-ce que vous voulez bien laisser Monsieur SANTINI finir de parler. Monsieur SANTINI peut s'exprimer ? Vous qui êtes un grand démocrate, vous devriez entendre cela. Chacun son tour Monsieur JAMMET, attendez, merci Monsieur JAMMET. Vous commencez à lasser tout le monde Monsieur JAMMET. Je crois que Monsieur JAMMET s'est calmé, Monsieur SANTINI vous pouvez poursuivre sur ce que vous étiez en train d'expliquer ».

**Monsieur SANTINI** : « Monsieur le Maire, je crois que c'est tout ce que j'avais à dire, Monsieur JAMMET m'ayant coupé la parole à la fin de l'intervention... ».

**Le Maire** : « Monsieur JAMMET, je vais vous donner la parole maintenant et maintenant que je vais vous la donner, maintenant vous allez pouvoir la prendre ».

**Monsieur JAMMET** : « Je dis, d'une part, je n'ai coupé personne, Monsieur SANTINI avait terminé son intervention... ».

**Le Maire** : « Monsieur JAMMET, c'est moi qui vous donne la parole ».

**Monsieur JAMMET** : « Pour l'instant, vous me l'avez donnée alors laissez-moi la en entier et terminer. Vous vous êtes couvert de ridicule en essayant de m'interrompre et en essayant de l'empêcher justement le débat. Vous savez très bien que la réhabilitation est liée directement à l'augmentation des loyers et je peux donner directement l'information d'ailleurs à Madame THIEFFINE qui l'a demandée tout à l'heure. La délibération du mois d'octobre 2008 prévoyait une augmentation des loyers de 30% dès l'instant où la réhabilitation serait effectuée pour les locataires qui en feraient dont la demande pour les anciens. Ça change un

peu de nature puisqu'effectivement on ne va pas réhabiliter quelques chambres en évitant celles dont les anciens ne voudront pas, on va réhabiliter l'ensemble, c'est donc bien une réhabilitation et une augmentation de loyers forcés, les deux sont liés et faire semblant de croire qu'on s'oppose à des travaux de mise en sécurité, c'est complètement scandaleux et je dirai même, Monsieur SANTINI, c'est honteux ».

**Le Maire :** « Merci. Monsieur SANTINI va redire un mot après je conclurai. Monsieur SANTINI vous avez la parole ».

**Monsieur SANTINI :** « Je ne sais pas ce que vous allez voter Monsieur JAMMET, mais si vous votez Contre cette délibération, vous votez Contre la réhabilitation du bâtiment. Je suis désolé, ne détournez pas la délibération de ce soir. Vous avez tout à fait le droit d'être Contre l'augmentation des loyers, c'est votre droit mais ce soir on ne vote pas l'augmentation des loyers ».

**Le Maire :** « Alors, pour conclure Monsieur JAMMET... ».

**Monsieur JAMMET :** « Pour conclure, excusez-moi vous n'allez pas me dire qu'il n'y a aucun rapport avec l'augmentation des loyers alors que vous prévoyez dans le budget un prêt Caisse des Consignations, éco prêt de 1 350 000 euros qu'il faudra bien rembourser. On va les rembourser comment ? Par les loyers des locataires, d'ailleurs la participation de la Ville va augmenter. Enfin Monsieur SANTINI soyez sérieux, assumez complètement votre rôle de Maire-Adjoint et nous nous en porterons tous beaucoup mieux. Voilà ».

**Le Maire :** « On ne va pas y passer la nuit. Monsieur JAMMET de toute façon est dogmatique sur ce sujet. S'il vous plaît Monsieur JAMMET, je vais donc conclure. D'abord, moi je me félicite finalement, comme vous que cette gestion soit non plus C.C.A.S. mais la Ville parce que vous ne pouvez pas feindre que la gestion du C.C.A.S. n'était pas une gestion publique et puis cela vous permet de vous exprimer, d'être entendu et Dieu sait que vous répétez toujours la même chose sur le même sujet, ce qui manque d'ailleurs votre constance et peut-être des difficultés d'adaptation sur certains sujets mais enfin nous ne sommes pas là. En tout état de cause je dois vous rappeler que chaque fois qu'il y a des travaux d'importance dans un bâtiment quel qu'il soit alors il y a obligation de se mettre aux dernières normes de sécurité, ça vaut partout. Cela ne veut pas dire que les gens qui sont dans les différents bâtiments sont en situation insécures, cela veut dire que les textes obligent à ce qu'il y ait des niveaux de sécurité dès lors que des travaux importants sont réalisés et nous les faisons avec plaisir et avec bonheur mais je pense qu'il était important que vous ayez ceci en tête. Enfin et comme vous pouvez le remarquer, il est quand même bien l'objet dans cette délibération de faire des travaux. Je sais que vous maniez les pourcentages avec beaucoup de richesse et beaucoup de facilité surtout dès fois lorsque vous oubliez de les voir sous certains angles, mais en tout état de cause, je vous rappelle ce qui a été dit, et d'ailleurs j'en profite pour dire que le rapport du Maire comporte une erreur dans le dernier alinéa, quand on dit que la redevance annuelle versée par la Ville sera réajustée dans le courant de l'année 2010, c'est erronée, c'est probablement dans le courant de l'année 2013 puisque ce sera lorsque les travaux seront achevés. Et donc, ce qui veut bien dire que de toute façon dans l'intervalle les redevances ne varieront pas. Sur ces explications, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est adopté ».



DEPARTEMENT  
DES  
YVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 17 mai 2010**

L'An deux mille dix le 17 mai à 20 h 40

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 10 mai 2010, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Présents : Mme DUMOULIN, M. SANTINI, Mme MERLIN, M. PEREAU, Mme THOLANCE, M. EL HAIMER, Mme GHAZOUANI, Mme TALLA, Mme KRAUS, M. MOSCODIER, M. COPILLION, M. LUDON, Mme GUAIS, Mme AJME, M. RAMI, Mme OSTYN, Mme PHILIPPE, Mme MARNA, Mme PESCHE, Melle MOREIRA, M. MARIOJOLS, Mme DIOP, Mme COSTE, Melle THIEFFINE, M. TAOUZA, Melle GERMANY, M. QUEVAREC, M. JAMMET.

Absents et Excusés : Mme WADOUX, M. BERRICHE, M. RAOUL, Mme LAURENT, M. ABBI, M. MERELLE, Mme DAVIAULT, M. SARR, M. LAGLOIRE, M. ATROUSSY, M. UZAN.

Pouvoirs donnés à : M. SANTINI, Mme OSTYN, M. MOSCODIER, Mme MARNA, M. EL HAIMER, Mme DUMOULIN, Mme TALLA, M. PEREAU, Mme GHAZOUANI, M. QUEVAREC, Mme THOLANCE.

Absents : M. DALBIS, Mme MORILLON, M. DEMARQUE.

Secrétaire : Mme TALLA.

**RESIDENCE POUR  
PERSONNES  
AGEES CLERISSE  
PROGRAMME DE  
TRAVAUX DE  
REHABILITATION**  
Dossier n° 25)

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 octobre 2008,

Vu le rapport du Maire et l'avis de la commission compétente,

Considérant le programme et le plan de financement proposés par l'Office Public de l'Habitat Mantes en Yvelines Habitat,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 31 voix POUR, 8 CONTRE (Groupe socialiste et citoyen, Décil et Pour changer vraiment) et 1 ABSTENTION (Groupe de la diversité),

**DECIDE :**

- **d'approuver** le programme de réhabilitation de la résidence pour personnes âgées sis 2 et 4 rue Henri Clérisse et le plan de financement proposés par l'Office Public de l'Habitat Mantes en Yvelines Habitat,
- **d'autoriser** l'Office Public de l'Habitat Mantes en Yvelines Habitat à solliciter les subventions aux montants les plus élevés possibles auprès de la Région, du Département et de tout autre cofinancier,
- **d'autoriser** le Maire et/ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte relatif à cette opération.

Le Maire



Michel VIALAY